



CCE Airbus Defence and Space

27 Octobre 2014 - Déclaration CGT

Le 16 juin 2014, à travers un communiqué, le chef de l'Etat saluait l'ambition commune des groupes Safran et Airbus qui venaient de lui présenter un projet de regroupement de leur activité spatiale à travers la conception d'un lanceur polyvalent Ariane6 répondant au marché présent et où la présence publique pourrait être réduite.

Le 17 juillet 2014, les Représentants des Salariés des sociétés concernées étaient convoqués, à travers les Comités Centraux d'Entreprises dans le cadre du processus d'information/consultation.

Dans la foulée les salariés étaient informés du projet ayant pour cible la création d'une co-entreprise détenue à 50/50 par Safran et Airbus. Les sociétés Snecma, Herakles et Airbus Defence & Space seraient concernées ainsi que le CNES et Arianespace. La première étape concernerait la création au 1/12/2014 d'une Joint-Venture Programmes regroupant un peu plus de 400 salariés issus des groupes Airbus et Safran. Dans un deuxième temps (fin 2015), ces 2 groupes apporteraient l'ensemble de leurs actifs « lanceurs ».

Face à cet enjeu national, voire européen, les Elus des CCE concernés se sont fait assister du cabinet d'expertise Secafi.

Conformément au calendrier légal et aux nombreuses questions posées par les Elus et des réponses apportées par les directions, les Elus doivent rendre un avis ce lundi 27 octobre 2014.

Avant tout, les Elus CGT tiennent à faire une présentation de leur vision de l'activité spatiale française et européenne à travers ses objectifs majeurs.

La souveraineté

L'activité spatiale est une composante majeure de la souveraineté de la France. L'acquisition et l'exploitation de capacités spatiales indépendantes sont les principales garanties de l'autonomie de décision.

L'emploi et de l'économie industrielle

L'espace est un des rares domaines d'activité industrielle où la France occupe encore l'un des premiers rangs mondiaux et la première place en Europe. Cette volonté historique d'indépendance, cette réussite s'est forgée sur la maîtrise de l'ensemble des compétences, le développement d'un outil de production performant.

Ces activités génèrent des dizaines de milliers d'emplois qualifiés, directs et indirects, et des chiffres d'affaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros.

La filière spatiale est un véritable fleuron industriel qui possède tous les atouts pour s'inscrire dans une vision stratégique de moyen et de long terme de consolidation de la compétitivité française, la création de richesses et d'emplois.

Des réponses aux grands enjeux sociétaux

Pour la Commission européenne, « les activités et applications spatiales sont essentielles à la croissance et au développement de notre société ». Par leur capacité à porter des ruptures technologiques et à offrir une couverture globale de la terre, elles sont en effet un important réservoir d'innovations pour répondre aux grands défis auxquels le monde est confronté.

A travers le projet présenté, il nous apparaît qu'un certain nombre de décisions prises pourrait avoir des impacts sur la solidité actuelle de l'industrie du Spatial, à savoir :

- Airbus Defence and Space est sous le coup d'un PSE prévoyant de supprimer 605 postes . Dépecer la BL Space Systems de ses actifs « lanceurs » va augmenter sa fragilité. Cela va amener Airbus & Space à tirer un trait sur 59% (chiffres 2013) de son chiffre d'affaires en France. Une partie importante des suppressions de postes était justifiée par de pseudo-synergies entre les BU Lanceurs et Satellites de la BL Space Systems. Ce projet rend ces synergies caduques. Les suppressions de postes liées aux synergies n'ont donc plus de justification.
- Rôle et place de l'Etat dans cette nouvelle structuration : L'Etat joue et doit continuer à tenir un rôle prépondérant sur le maintien du pilotage et du contrôle public tant sur le spatial que sur la force de dissuasion nationale. Sur ce domaine, les élus manquent d'informations sur le devenir des activités « missiles stratégiques » dans la future JV.
- Rôle à venir des agences spatiales (CNES et ESA) : La création de la JV pose de manière aigüe la question de leur rôle, et donc des institutions nationales et européennes dans le paysage à venir. Les industriels revendiquent clairement le rôle d'autorité de conception du futur lanceur, celui d'autorité de qualification, ces deux rôles étant actuellement tenus par l'ESA avec le soutien de la DLA et du CNES. Il y a bien en tout état de cause un désengagement programmé de l'Etat français dans son rôle de maître d'œuvre des pouvoirs publics. Serait-ce une remise en cause fondamentale de la stratégie européenne ?
- Quid de l'avenir d'Arianespace ? la verticalisation envisagée pourrait aussi laisser supposer qu'Arianespace soit absorbée par la JV au regard des dires des directions sur leur souhait de revoir la Gouvernance. Le CNES en détient 34,81 % des parts, dont on pourrait imaginer qu'elles seraient cédées à la JV. La somme des diverses participations d'Airbus (France, Espace, Allemagne) s'établit à un peu de plus de 30 % et Safran détient 10,6 % des parts. Le restant étant détenu par des industriels de la filière de moindre rang, dont on peut néanmoins supposer qu'ils pourraient bloquer une absorption par la JV.
- Le concept d'un lanceur polyvalent Ariane 62 et 64 ; la CGT défend le principe d'une famille d'Ariane. Ce concept a besoin de s'y voir additionné le lanceur Vega afin de former une famille et être au catalogue d'Arianespace. La CGT s'interroge sur le peu d'innovation apportée sur ce nouveau lanceur. En effet les modules majeurs que sont l'Aestus, le Vulcain et un peu moindre le Vinci sont des technologies connues.
- La consolidation des coûts objectifs pour chacune des configurations proposées reste à finaliser ; L'objectif de prix (-40% en regard d'Ariane 5 ECA / ME) de mise en service va nécessairement induire des baisses de coûts chez la totalité des industriels impliqués, y compris ceux qui seront partie prenante dans la JV : Les industriels vont donc hausser les cadences à chiffres d'affaires équivalents : les conditions de travail des salariés impliqués dans les activités de production vont connaître d'importantes modifications. D'autre part, la création de la JV va entraîner des simplifications d'interfaces contractuelles entre industriels. Les industriels ont déjà annoncé vouloir aller vers des directions de Programmes et des directions de Services Support « amincies ». Les directions n'ont pas aujourd'hui communiqué sur le nombre de suppressions de postes que ce projet pourrait entraîner !
- Le partage des risques entre l'industrie et les acteurs institutionnels ; il doit faire l'objet de l'élaboration d'un MoU (Memorandum of Understanding) d'ici le 2 décembre 2014. Ce MoU n'a pas été communiqué aux élus du CCE. Cela demeure selon nos experts le sujet le plus complexe à résoudre, notamment sur les questions de :
 - ✓ Comment seront répartis les coûts liés aux périodes de transition (A5 ECA → A5 ME ? → A6 ?), les risques techniques et financiers en cas d'échec en vol après la qualification du lanceur et qui financerait le retour en vol après un échec (requalification...)?

- ✓ Comment sera géré financièrement le non-respect des engagements de commande de 4 ou 5 lanceurs institutionnels par l'ESA (en cas de trou programmatique notamment) ?
 - ✓ Comment seront répartis les responsabilités techniques et les coûts afférents sur l'ensemble des infrastructures sol du CSG ? Comment seront répartis les risques financiers en cas de non compétitivité du lanceur sur le marché commercial pendant toute sa période d'exploitation (2020-2040+) ? Sans support étatique, quelle que soit la forme qu'il prendrait, l'opération projetée ne serait pas viable.
 - ✓ Les états et les industriels européens s'engagent-ils à recourir systématiquement aux lanceurs spatiaux européens ?
- Le statut social des salariés dans cette future JV ; pour la CGT, il est nécessaire de préciser les impacts :
- Les répercussions de la sortie de 8000 salariés des 2 groupes
 - La portée d'un tel projet sur les territoires et la pérennité des sites industriels
 - Du raboutage envisagé des effectifs support par nos directions; quelle quantification et quelle catégorie socio-professionnelle ?

L'importance des questions qui restent à résoudre rend perplexe les Elus CGT quant à l'échéance de fin 2015 pour la constitution de la JV phase 2, les chantiers juridique, financier, social et organisationnel apparaissent en effet colossaux. A cet égard, la CGT fait remarquer la faiblesse de l'argumentaire de la direction sur l'analyse d'impact de cette restructuration sur les dangers d'augmentation des risques psycho-sociaux, ainsi que la faiblesse des mesures préventives (présentées en CHSCT) . La description des impacts sur la charge de travail est expédiée en une page dans la présentation aux CHSCT (sur 25 pages de présentation).

Quant à l'évaluation des risques inhérents à un projet de changement, et « *l'élaboration préalable d'un plan d'action pour éliminer ou réduire ces risques* », préalablement à toute réorganisation : il n'y en n'a tout simplement pas !

La direction ne tient donc pas compte de ses propres engagements qu'elle s'est fixés dans l'accord groupe sur la prévention du stress (dans son article 5), signé par toutes les organisations syndicales. La CGT considère par conséquent que l'employeur ne satisfait pas à son obligation de sécurité de résultat.

A l'issue de ces argumentaires, d'une part les Elus CGT émettent un avis comme le stipule le nouveau Décret n° 2013-1305 du 27 décembre 2013 relatif à la base de données économique et sociale et aux délais de consultation du comité d'entreprise et d'expertise.

Les Elus CGT au CCE d'Airbus Defence and Space SAS émettent un avis défavorable suite à l'analyse du projet de création d'une « JV programmes » entre Airbus et Safran dans le domaine des lanceurs civils. Cette première phase s'inscrit dans un processus se prolongeant notamment à la suite de la tenue de la conférence interministérielle ESA du 2 décembre et des décisions qui s'ensuivront quant à la poursuite de l'intégration de la JV où les Elus devront être informés et consultés.